



Bruxelles, le 4 septembre 2014
140904/02

D É C L A R A T I O N

du porte-parole sur l'accord entre la République d'Indonésie et la République de Singapour concernant leur frontière orientale

"Nous saluons chaleureusement l'accord intervenu entre les gouvernements d'Indonésie et de Singapour concernant la délimitation de la frontière maritime orientale entre les deux pays.

Cet accord, à l'instar de celui intervenu en mai entre l'Indonésie et les Philippines, est un nouvel exemple positif de règlement d'un différend dans le respect du droit international et constitue une contribution importante à une communauté régionale fondée sur des règles."

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja
Sébastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu
Eamonn Prendergast +32 460 75 32 93 – Eamonn.Prendergast@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter [@eu_eeas](https://twitter.com/eu_eeas)
www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
www.eeas.europa.eu